

La Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie (FNME- CGT) est une Fédération syndicale française affiliée à la Confédération Générale du Travail (CGT). Elle est constituée de plusieurs secteurs d'activités : les mines, l'Énergie atomique, les Industries Électriques et Gazières (IEG), etc.

Contact :
263 rue de Paris
93516 Montreuil

fnme@fnme-cgt.fr

Le point de vue de la FNME CGT

Proposer un Schéma Décennal Des Réseaux (SDDR) ambitieux et **investir massivement** dans le Réseau Public de Transport et dans le réseau de distribution sont une **nécessité impérieuse**, le réseau électrique étant une infrastructure stratégique dans son ensemble.

Le SDDR est devenu impératif dans le cadre du service public à la suite d'une politique énergétique faite d'errements et d'objectifs financiers libéraux qui ne peuvent s'appliquer à une infrastructure essentielle et stratégique.

Le réseau étant au cœur d'un système électrique de plus en plus complexe à piloter, soumis à la fois à une croissance des sources d'énergies fatales, intermittentes et à une consommation fragilisée par les effets de la mondialisation, **la maîtrise publique de l'énergie est indispensable sur les infrastructures, la production mais aussi la consommation industrielle.**

Pour la FNME CGT, il est important d'anticiper les besoins futurs malgré une consommation actuelle inférieure aux prévisions afin de mobiliser les fournisseurs, dans un objectif de durabilité. **La FNME CGT réaffirme la nécessité d'une Loi programmatique qui intègre des politiques publiques cohérentes sur l'énergie et l'industrie, pour gagner en souveraineté.**

Seul le Service Public de l'énergie peut répondre durablement aux murs d'investissements proposés, aux enjeux énergétiques et à l'adaptation des infrastructures pour être résilient face au changement climatique.



La faisabilité de réalisation du plan d'évolution du réseau électrique, la structuration de la filière et l'innovation.

Le Réseau Public de Transport a déjà fait l'objet de périodes de forts investissements (reconstruction du pays après-guerre suivie des 30 glorieuses entre 1945 et 1975, puis mise en œuvre du Plan MESSMER de 1975 à 1990).

Le chiffrage, établi par RTE, de 100 Mds€ sur une période de 15 ans apparaît comme pharaonique.

Cela se comprend par le besoin de décarboner les usages, dans un contexte d'urgence climatique et d'une situation internationale dégradée (mondialisation contrariée).

Mais cela s'impose aussi à nous, du fait d'une période de sous-investissements massifs sur le RPT, dans la période 1996-2010 (compensée « légèrement » par la reconstruction du réseau suite à la tempête de 1999).

A ce premier niveau de dette « technique » induit par les préceptes libéraux, s'additionne un second niveau de dette « technique » lié aux économies budgétaires imposées par les directions d'entreprises, la gouvernance, la CRE.

Priorisations, renoncements, politiques de court-terme, évolutions des politiques de maintenance... tout ceci ayant conduit à pousser le RPT vers ses limites, notamment en termes d'âge des composants... jusqu'à l'usure.

Une partie des investissements du SDDR 2025-2040 sont liés à des sous-investissements, parfois massifs, mis en œuvre pour tirer artificiellement les tarifs (TURPEs) vers le bas et "limiter" à court terme la hausse globale de la facture énergétique.

L'ouverture des marchés de l'énergie a été immédiatement suivie de politiques de désinvestissements massifs dans les actifs de productions, dans les politiques publiques de gestion et d'agrégation des consommations (et d'aménagements équilibrés et anticipés des territoires) et d'abandon de toute planification de moyens et longs termes.



Renouveler le réseau pour pallier son vieillissement, le **renforcer** pour augmenter les transits, **raccorder** les nouveaux utilisateurs, **adapter** les infrastructures au changement climatique et **assurer la numérisation** pour améliorer la pilotabilité et sûreté du système électrique sont toutes des **politiques prioritaires**.

La faisabilité de franchir ce « mur » d'activités en lien avec les missions de Service Public, donc d'investissements, interroge. Mais prioriser les projets, reculer à nouveau, renoncer sous couvert de non-acceptabilité de mur du point de vue budgétaire entraînerait des risques élevés tant au niveau de la sécurité du réseau que de la sûreté du système électrique.

En revanche, des impacts forts sont attendus sur les salariés du secteur (productivité poussée à l'extrême, sens au travail, santé, sécurité), sur le plan de charge des fournisseurs, sur l'approvisionnement des matières premières, composants et sur l'acceptabilité des projets.

Pour faire face aux enjeux, la direction de RTE déploie une stratégie d'externalisation pour absorber un plan de charge. Choix que nous contestons en termes d'efficacité de long terme, de maîtrises des compétences, d'économie globale.

La mobilisation du tissu industriel français puis européen autour d'objectifs atteignables, en lien avec la gestion, l'épuisement des ressources naturelles et humaines, dans le respect du devoir de vigilance.

Au-delà du coût, il y a aussi la consistance de ce plan-programme qu'est le SDDR 2025-2040. Même si la stratégie retenue est « optimisée », cela demeure un beau programme, ambitieux

dans un contexte plus compliqué que les précédents « grands programmes THT » cités précédemment. Sans faire injure à nos prédécesseurs, les problématiques d'acceptabilité sociétale, environnementale, les capacités « industrielles », les sources de financements sont des risques « augmentés » dans cette nouvelle ère de grands travaux. Le programme THT, comme le sont les autres programmes ou politiques font que la trajectoire globale du SDDR est et sera un défi de grande ampleur, avec des impacts certains pour les salariés qui sont déjà au cœur de ce projet industriel inédit. L'acceptabilité est le maître mot de ce projet, aussi bien à l'interne (contributions, « pressions » sur les salariés, santé, sécurité, sens au travail...) qu'à l'externe.

Sur les questions industrielles, même si RTE est un grand donneur d'ordre (mais plus « petit », moins puissant que lorsque nous étions au sein du groupe intégré « EDF »), nous sommes en concurrence avec d'autres opérateurs, des GRT et GRD européens voire extra-européens. Sur l'aspect « sollicitations de l'écosystème industriel », nous questionnons la prise en compte de cette réalité « concurrentielle » dans les trajectoires présentées. Il faut évidemment que des échanges renforcés, des partenariats, des « collaborations solidaires » soient institués, même si la vision mercantile et libérale reste un obstacle majeur au bon sens économique et à la solidarité européenne. Nous insistons pour que l'Etat soit présent, actif et facilitateur pour aider RTE en ce sens

Afin de réaliser le plan d'évolution du réseau électrique, il faut optimiser la localisation des ENR car nous constatons une hausse importante des coûts de raccordements en proportion du coût total des projets sur les derniers parcs éoliens en mer du fait de la localisation plus éloignée des futurs parcs situés en ZEE, de la nécessité de passer à des technologies HVDC et de la tension sur la chaîne d'approvisionnement pour les postes en mer et les câbles sous-marins.

Cette recherche d'optimisation ne doit néanmoins pas se faire au détriment de la réalisation des parcs ENR.

Pour la FNME CGT, des raccordements doivent être priorités par rapport aux raccordements impliquant des renforcements coûteux.

En effet, dans certaines régions, quand la consommation est proche des installations ENR photovoltaïques et que le réseau existant peut les accueillir, on peut éviter des renforcements de réseaux dans le réseau de distribution.

La gouvernance et le coût du plan d'évolution du réseau de transport de l'électricité.

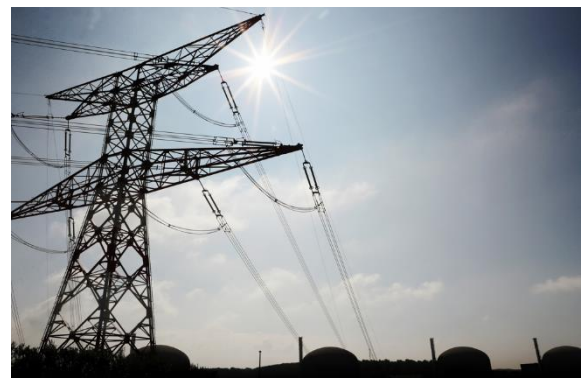
Les montants pour les évolutions des réseaux sont conséquents et auront des impacts pour la facture et surtout pour les particuliers.

Ce sont 104 milliards d'euros à investir au global dont 20 milliards pour le renouvellement des infrastructures, 4 milliards pour l'ossature numérique, 37 milliards pour le raccordement des parcs éolien en mer, 16 milliards pour le raccordement de nouveaux usagers (industriels), de producteurs ENR et nucléaire mais aussi de stockeurs...

Ces montants peuvent évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction des avancées des grands chantiers et des politiques publiques sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et en territoire.

La FNME-CGT réaffirme la nécessité d'une loi programmatique qui intègre une politique publique cohérente et stratégique sur l'énergie et l'industrie avant de sortir un décret sur la PPE.

Il faut une gouvernance et une articulation du national au local qui permette de garantir le grand service public nationalisé de l'énergie autour de 7 axes :



- Garantir d'un droit d'accès pour tous
- Sortir des logiques de marché et des mécanismes Européens de fixation des prix
- La gestion des ressources et l'aménagement des territoires
- Des justes prix avec un nouveau modèle de facturation
- Financement de l'urgence climatique et des investissements lourds à long terme
- Planification progressive d'une défossilisation des usages
- Faire de la R&D, recherche appliquée et fondamentale une obligation budgétée

En fonction de la trajectoire et des ambitions, il y aura un effet sur la facture et notamment sur la partie tarification d'utilisation du réseau public.

Le rôle du réseau haute tension dans la décarbonation et la réindustrialisation d'une zone industrialo-portuaire est essentiel.

Pour la FNME, il est même nécessaire d'anticiper et d'engager les travaux sur les ports du Havre, de Dunkerque et de Fos qui seront au cœur des enjeux industriels et des enjeux de décarbonation.

Ces 3 ports vont avoir soit des raccordements de nouveaux sites industriels nécessitant des puissances importantes, soit des industries lourdes qui vont électrifier leur production ou procédé. Certains ports vont aussi accueillir des nouveaux sites de production électrique de forte puissance ou de production d'hydrogène par électrolyse.

Le raccordement électrique des data centers, un enjeu d'aménagement du territoire si ça répond aux enjeux de souveraineté numérique.

L'implantation de Data nécessite des renforcements sur les réseaux et de la

capacité à les alimenter du fait de la puissance qu'il absorbe.

Leur lieu d'implantation doit être en priorité lié au renforcement de la souveraineté numérique et doit être implanté en priorité sur des sites disposant déjà des infrastructures comme des postes de source ou des droits de pompage.

De plus, il faut que l'implantation des data Center soit dans l'objectif Zéro artificialisation Nette fixé par la loi Climat et Résilience et que leur implantation ne vienne pas en conflit avec projets d'intérêts généraux

CONCLUSION

Le schéma de développement du réseau électrique jusqu'à l'horizon 2040 prévoit 100 milliards € d'investissements sur la base de trajectoires de consommation issue du travail prospectif de RTE dans le cadre de la mission de service.

La FNME-CGT réaffirme la nécessité d'une loi programmatique qui intègre une politique publique cohérente et stratégique sur l'énergie et l'industrie avant de sortir un décret sur la PPE.

Pour une meilleure gestion, il faut une gouvernance et une articulation du national au local qui permette de garantir le grand service public nationalisé de l'énergie.

Le retour à des **Établissements Publics** à caractère Industriel et Commercial est indispensable sur des secteurs comme l'énergie pour revenir à un monopôle public et sortir de la logique marchande d'un bien de première nécessité.

